



Montaigu / Vatagna lettre d'information

n°2 - Novembre 2011



Au Sommaire

- Le mot du Maire..... page 02
- Elaboration du PLU..... page 03
- Le mot de l'opposition page 04

Cahier central

Budget Communal
& infos diverses



Le mot du Maire

Chères Montacutaines et chers Montacutains,

Je souhaite exprimer tout le plaisir que j'ai de vous retrouver par le biais de cette lettre d'information axée sur la présentation des finances de notre commune.

Notre situation de trésorerie se révèle être en ligne avec nos prévisions, c'est-à-dire saine, tant au niveau du budget communal, du budget de l'eau enfin équilibré et des travaux de la mairie. Bien qu'accusant du retard, ces travaux sont réalisés à 80 %, réglés à 73 % et les subventions reçues à hauteur de 67 %.

Depuis janvier 2011, nous déplorons les nombreux tracts émanant d'un groupe composé de certains de vos conseillers qui brandit vaillant le drapeau d'une certaine "**Union pour le Renouveau Démocratique de Montaigu**". Des conseillers qui n'ont pas hésité à quitter, sous des prétextes fallacieux, par deux fois déjà, la séance du conseil municipal fermant ainsi la porte à tout débat.

Pour vous aider à faire la lumière sur les contres vérités distillées dans leurs courriers, je vous rappelle ma disponibilité à vous rencontrer.

Du POS au PLU

La page 3 de ce document est destinée à vous informer de la nécessité pour notre commune de réaliser la révision du POS en le transformant en PLU par respect de la loi.

Intercommunalité et agglomération

Un projet de Monsieur le Préfet du Jura que je considère emprunt de bon sens.

En effet, quel habitant actif de Montaigu pourrait soutenir ne pas appartenir au bassin de vie lédonien ? Et c'est bien de cela dont il s'agit... Créer une entité suffisamment importante pour avoir la capacité d'investir et de parier sur le futur.

La politique de la ville est une compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération et les subventions concernées seraient celles que verse la ville de Lons-le-Saunier dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Cette dépense transférée resterait à la seule charge de la ville de Lons le Saunier et ne coûterait rien aux autres communes de la CCBL (*Loi Chevènement de juillet 1999*). Par exemple, selon cette loi, la commune de Villeneuve-sous-Pymont étant enclavée, serait dans l'obligation de rejoindre la Communauté d'agglomération.

Avec ou sans Montaigu le "Grand Lons" se fera et se confortera dans l'avenir. Ces intercommunalités devront créer et gérer des équipements d'agglomération (*piscine, médiathèque, conservatoire, équipements sportifs, caserne des pompiers...*) utilisés par tous les habitants du bassin de vie, voire au-delà.

Quid des compétences des communes ?

Les compétences de proximité, y compris le pouvoir de police du maire resteront de compétence communale ce qui est loin d'être une coquille vide et que dire de notre région qui peut se flatter d'avoir pour résident le Président des Maires de France reconnu sur l'hexagone comme étant un fervent défenseur des communes.

L'opposition voulait, sur ce sujet, une consultation de la population. Il lui a été proposé de l'organiser mais cela n'a pas été fait.

A ma grande stupéfaction, je me suis rendu compte lors du conseil du 8 juillet 2011, que l'opposition confondait le projet

de Monsieur le Préfet (*SDCI, Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la création d'une Communauté d'Agglomération*) avec une adhésion à la CCBL (*Communauté de Communes du Bassin Lédonien*).

Et la CCBL (quelques pistes de réflexion) ?

La taxe professionnelle :

Elle a été remplacée par la CVAE (*Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*) dont le taux de 1,50 % a été fixé au niveau national. En ce qui concerne la CFE (*Contribution Foncière des Entreprises*), le taux appliqué par la CCBL a été fixé, par différence, afin de ne pas augmenter le montant total versé par les entreprises.

Imposition :

Le taux d'imposition des particuliers sur la **TH** (*Taxe d'habitation*) et le **FNB** (*Foncier Non Bâti*) perçu maintenant par la Communauté de communes en lieu et place du département a été fixé pour qu'il n'y ait pas d'augmentation pour le contribuable. La possibilité de créer une part communautaire sur le Foncier Bâti n'a pas été retenue par la CCBL pour ne pas augmenter les impôts.

Dans le cadre d'un investissement :

La part aujourd'hui versée à la communauté de communes du Val de Sorne resterait dans notre budget.

38 000 € d'adhésion annuelle à la CC du Val de Sorne...

C'est approximativement la contribution versée au Val de Sorne chaque année. Une somme qui resterait à Montaigu et n'obligerait pas la commune à augmenter les impôts, ni à se contenter de timides actions, ni si l'on doit en croire certains, à projeter l'installation d'éoliennes (*pure fiction et divagations qui n'émanent pas de notre équipe rassurez-vous*). Si des projets d'éoliennes existent bien dans le Jura, sachez que cela n'est pas d'actualité dans le périmètre du bassin lédonien.

En conclusion

Je suis bien conscient du côté technique de ce mot avec lequel je tenais à répondre à quelques-unes des nombreuses attaques toujours gratuites et souvent maladroitement rédigées (*conséquence de sujets mal maîtrisés*).

Je vous inviterai à apprécier le comportement des personnes de mon équipe qui, régulièrement et nominativement attaqués préfèrent, plutôt qu'à l'alimentation d'une polémique facile, l'efficacité d'un engagement silencieux peut-être imparfait mais toujours soutenu.

Dernière information :

Avant juin 2013, notre commune sera toujours adhérente à la CC du Val de Sorne. Elle lui a donc demandé à ce que soient inscrits les travaux de l'église au budget 2012.

Avec mon équipe, tous dévoués pour notre belle commune, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre d'information et surtout, de belles fêtes à venir.

Martial VINCENT



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)...

Du POS (Plan d'Occupation des Sols) au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le document d'urbanisme en vigueur de la commune appelé Plan d'Occupation des Sols (POS) date du 30 octobre 1984. Il a connu des modifications successives en février 1991, septembre 1999 puis mai 2003 mais n'est plus aujourd'hui en mesure de répondre aux besoins en matière de développement de notre commune.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU), les POS doivent être remplacés par des **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Il s'agit de passer d'une gestion purement foncière de l'espace (zonage) à la définition d'une politique locale d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

Outre la nécessité d'être en phase avec le contexte réglementaire, la révision du POS en PLU est l'occasion de promouvoir des objectifs d'intérêt général et de répondre au mieux aux besoins des habitants comme des futurs arrivants.

Le PLU permettra

De projeter ce que sera la croissance de notre population en regard à notre offre en logement, d'envisager la préservation de notre cadre de vie et le développement économique, d'être cohérent avec les réflexions de notre Communauté de Communes et du SCoT lédonien, de déterminer dans un deuxième temps et comme cela était le cas avec le POS le droit des sols applicable à chaque terrain grâce à un découpage en zones du territoire communal, des zones qui seront chacune régie par un règlement spécifique déterminant les constructions autorisées ainsi que les conditions d'implantation de ces constructions.

L'élaboration du PLU

Il débute en 2011. La procédure d'élaboration devrait arriver à son terme à la fin 2013 selon le calendrier ci-dessous. C'est le bureau d'étude IAD de Besançon qui en a, pour notre commune, la charge.

Décembre 2010	Départ du projet avec le BE IAD	Rédaction des documents
Décembre 2010	Délibération du Conseil Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Prescription de l'élaboration du PLU• Fixation des modalités de concertation
Juin 2011	Délibération du Conseil Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offre et choix du Bureau d'Etude
Avril 2012	Etudes (<i>consultables en mairie par la population</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Rapport de présentation (bilan actuel)• Projet d'aménagement (PADD)
Mi-2012	Débat sur les PADD au sein du conseil. Concertation avec la population.	<ul style="list-style-type: none">• Orientations d'aménagements• Règlements• Annexes
Octobre 2012	Approbation du PLU et consultation publique des personnes	<ul style="list-style-type: none">• Bilan de la concertation• Arrêt du projet de PLU
Mi-2013	Enquête publique	<ul style="list-style-type: none">• Apport des modifications
Fin 2013	Délibération du Conseil Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PLU

Le PLU et vous...

Vous serez régulièrement informés pour que vous puissiez exprimer votre avis général sur ce projet qui engage l'avenir de notre commune. Tout au long de la réflexion, des dossiers de concertation comprenant les documents produits par le bureau d'étude et les comptes-rendus des réunions seront à votre disposition en mairie. Pour vous permettre de vous exprimer, un registre destiné à recueillir vos avis sera lui aussi à votre disposition. Des réunions publiques seront organisées pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le projet de PLU avant sa version définitive.

Cette concertation sera une phase d'échange de points de vue ayant pour vocation, l'enrichissement de la réflexion sur ce que pourrait être le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre territoire communal dans les années à venir. Pour que de celle-ci émerge une vision globale née d'un projet d'intérêt général, elle ne pourra ni recueillir, ni prendre en compte les demandes particulières concernant par exemple la constructibilité des terrains.

**Nous espérons, dans l'intérêt de notre territoire, vos nombreuses et constructives participations...
Elles seront les indispensables ingrédients à la réalisation de ce projet d'avenir !**

Le mot de l'opposition...

Union pour le Renouveau Démocratique de Montaigu

Aux élections municipales partielles de janvier, 60 % des participants ont confirmé leur lassitude de la gestion de l'équipe en place ou plutôt, de ce qui en restait, après la vague de démissions, en contestation du projet de Mairie Pharaonique. Ce projet estimé à 846 000 euros dans un 1^{er} temps et à environ un million d'euros avec l'aménagement prévu de la Place et de la Salle dite « des Mariages ». Dix mois se sont écoulés depuis...

Quelle leçon le Maire et son équipe dirigeante, déjà désavoués à 3 reprises, en ont-ils tiré ?

1/ MAIRIE

Cet investissement, non souhaité par les habitants, comprend deux logements au 1^{er} étage avec accès par ascenseur vitré sur trois niveaux, ce qui induit, en plus du coût d'entretien annuel, le nettoyage fréquent des vitres. Le stationnement devant la mairie sera en principe interdit. Avouez qu'il y a de quoi décourager les locataires éventuels, la cible étant des cadres mutés à Lons... D'autant que les candidats bénéficient actuellement d'une offre de logements supérieure à la demande dans tout le secteur.

La vérité est que dans le contexte économique du moment, où tous les élus de France ont du mal à boucler leur budget, et où les revenus des ménages stagnent voire diminuent, à Montaigu, on ouvre le robinet financier et fiscal (de 2 à 4 % de hausse sur la Taxe Foncière 2011) !...

Les élus dirigeants pourraient-ils enfin se montrer responsables en matière de dépenses ?

Nous le savons tous, cette mairie ne servira à rien à moyen terme et pas à grand-chose à court terme. La Dotation Globale d'Investissement n'aura servi qu'à financer la démolition préalable !

Cerise sur le gâteau, un deuxième locataire de la commune envisage de partir... témoignant ainsi de l'attractivité et du dynamisme évident de Montaigu : pas de commerce de proximité, pas d'artisanat, pas d'accueil pour les nouveaux arrivants, pas de projet culturel. Bref RIEN ! On nous rétorque que « cela ne marche pas ». Comme c'est bizarre ! Un simple déjeuner organisé entre voisins réunit pourtant à lui tout seul une trentaine de participants !

2/ TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Dans son éditorial du bulletin de janvier le Maire s'engageait à « faire de cette volonté de transparence, affichée lors de leur candidature en 2008 et réaffirmée le 16 janvier 2011, le principal ingrédient des projets qu'il nous reste à mener ». Or, concernant l'adhésion envisagée à la CCBL qu'il défend avec tant de ferveur, nos 3 demandes de réunion publique sur le sujet ont été rejetées catégoriquement ! Et pourtant, l'avenir de notre commune est en jeu, dans le cadre du bouleversement des intercommunalités qui est en train de se dessiner contre la volonté d'un grand nombre de collectivités. Drôle de conception de la transparence du 1^{er} édile ! Ou pur calcul politicien ?

Le Ministre de l'agriculture lui-même déclarait récemment qu'il fallait jouer le jeu de la démocratie et informer à tous les niveaux, sinon il ne fallait pas s'attendre à autre chose qu'un rejet.

Autres exemples :

LOTISSEMENTS : nous ne disposons d'aucune information sur ces projets importants... Est-ce cela la transparence ?

POS - PLU (basculement du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme) : de nombreuses communes ont lancé un livre blanc pour faire participer la population sur ses choix d'aménagements dans la

commune, permettant un échange de points de vue mais nous, nous ne disposons d'aucun élément à ce jour... Est-ce cela la transparence ?

ECOLE MATERNELLE (mairie provisoire) : il y aurait un projet de rénovation, mais nous ne disposons d'aucune information ni échange préalable... Est-ce cela la transparence ? Une fois encore nous aurons à faire face à un projet tout ficelé, sorti du chapeau, pour approbation par la pseudo majorité des 8 et sans aucune concertation préalable, qui plus est, dans un marché immobilier déprimé.

SITE INTERNET de Montaigu : évoqué lors d'une réunion récente de la Commission Animation, il n'a pas donné lieu à la moindre concertation préalable et nous venons d'apprendre qu'il est pratiquement terminé... Il nous semble que cet outil-vitrine aurait pu faire l'objet d'une information sur son état d'avancement et sur son contenu.

3/ CONSEQUENCES TIREES du scrutin de janvier 2011 ?

AUCUNE ! La majorité des élus en place monopolise, malgré nos demandes, les postes.

A la COMMISSION DES FINANCES composée de 3 membres (*seulement*) : aucun membre nouvellement élu n'en fait partie. Le fait que Suzanne Pignier, ancienne 1^{re} adjointe, nous ait rejoints, nous permet heureusement d'avoir des informations sur ce domaine très important, vous en conviendrez !

A la COMMISSION DES TRAVAUX, autre commission importante, composée de 5 membres : la majorité dispose de 4 postes, Pascal Baudry élu de janvier 2011 est le cinquième.

A la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SORNE : sur 4 délégués, 3 sont de la majorité.

La composition de ces 3 organismes clés, en dit long sur la volonté de transparence et de coopération de l'équipe en place. En réalité, le Maire administre avec 3 ou 4 conseillers sur 15, tous les autres conseillers ne sont au courant des dossiers que lors d'un passage obligatoire au Conseil.

Que monsieur le maire se promène un peu plus souvent dans les rues et qu'il écoute, mais où est-il au fait ? Nous ne le voyons plus beaucoup, pas même le jour des Puces qui, elles, ont connu un succès bien mérité. Savez-vous que même nos associations n'ont plus de subventions, même modiques, alors qu'on saupoudre à l'extérieur ?

Quel mépris ! On se demande si le maire travaille vraiment pour le bien de ses administrés ou pour une autre cause ?

« La démocratie, disait Abraham Lincoln, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

Et Montesquieu affirmait que pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes mais avec eux. Des paroles à méditer dans l'intérêt général.

Vos 7 conseillers municipaux d'opposition, Aurélien Aubry, Julien Lissandre, Pascal Baudry, Pierre Rivet, René Clerc, Suzanne Pignier, Sylvie Saffix

Budgets au 30 juin 2011...

L'EAU (montants en € TTC)

Chapitres DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
002 Résultat Fonctionnement reporté	0,00	0,00
011 charges à caractère général	52 800,00	17 941,09
012 charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	50,00
023 virement section Investissement	7 976,00	0,00
042 Opérations d'ordre entre section	9 621,00	0,00
65 autres charges gestion courante	400,00	0,00
66 charges financières	827,00	226,00
TOTAL DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	78 124,00	18 217,09
Chapitres RECETTES de FONCTIONNEMENT		
70 Produits services et ventes diverses	66 563,63	141,83
002 Excédent antérieur reporté	11 560,37	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	4,94
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	78 124,00	146,77
Chapitres DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	0,00
16 emprunts et dettes assimilées	4 235,00	1 039,17
21 immobilisations corporelles	121 000,00	6 027,00
TOTAL DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	125 235,00	7 066,17
Chapitres RECETTES d'INVESTISSEMENT		
021 Virement section de fonctionnement	7 976,00	0,00
040 Opérations d'ordre entre section	9 621,00	0,00
10 dotations fonds divers et réserves	12 648,16	0,00
16 emprunts et dettes assimilées	90 000,00	0,00
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	4 989,84	0,00
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	125 235,00	0,00

Budgets au 30 juin 2011...

LA COMMUNE (montants en € TTC)

Chapitres DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
002 Résultat Fonctionnement reporté	0,00	0,00
011 charges à caractère général	150 019,00	26 129,89
012 charges de personnel et frais assimilés	108 000,00	58 884,25
023 virement section Investissement	36 053,00	0,00
042 Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
65 autres charges gestion courante	81 310,00	41 476,68
66 charges financières	19 954,00	14 309,90
014 Atténuation produits (FNGIR)	27 465 ,00	0,00
TOTAL DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	422 801 ,00	140 800,72

Chapitres RECETTES de FONCTIONNEMENT		
002 Résultat Fonctionnement reporté	128 377,13	0,00
013 Atténuation de charges	5 496,87	4 097,80
70 Produits services et ventes diverses	16 790,00	8 426,78
73 Impôts et taxes	172 049,00	57 685,00
74 Dotations et participations	83 993,00	35 166,00
75 Autres produits de gestion courante	10 020,00	5 010,00
76 Produits financiers	6,00	152,76
77 Produits exceptionnels	6 069 ,00	4 437,95
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	422 801 ,00	114 976,29

Chapitres DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 100,00	0,00
16 emprunts et dettes assimilées	28 383,00	20 858,17
21 immobilisations corporelles	106 942,00	0,00
23 Immobilisations en cours	1 315 303,00	377 951,23
TOTAL DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	1 451 728,00	398 809,40

Chapitres RECETTES d'INVESTISSEMENT		
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	461 705,26	0,00
021 Virement section de fonctionnement	36 053,00	0,00
040 Opérations d'ordre entre section	0 ,00	0,00
10 dotations fonds divers et réserves	232 678 ,08	13 575,92
13 Subventions d'investissements	330 311,66	29 588,74
16 emprunts et dettes assimilées	390 980,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 451 728 ,00	43 164,66

Budgets au 30 juin 2011...

LOTISSEMENT (*montants en € TTC*)

Chapitres DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
011 charges à caractère général	9195,59	0,00
TOTAL DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	9195,59	0,00

Chapitres RECETTES de FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
042 Opérations d'ordre entre section	9195,59	0,00
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	9195,59	0,00

Chapitres DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
040 Opérations d'ordre entre section	9195,59	0,00
TOTAL DÉPENSES d'INVESTISSEMENT	9195,59	0,00

Chapitres RECETTES d'INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	9195,59	0,00
040 Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	9195,59	0,00

Budget au 30 juin 2011...

LE CCAS (*montants en € TTC*)

Chapitres DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ
002 Résultat Fonctionnement reporté	95,20	0,00
011 charges à caractère général	11 550,00	3 325,62
012 charges de personnel et frais assimilés	150,00	85,00
65 autres charges gestion courante	200,00	30,00
67 Charges exceptionnelles	600,00	120,00
TOTAL DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	12 595,20	3 560,62
Chapitres RECETTES de FONCTIONNEMENT		
031 Atténuation des charges	0,00	187,00
70 Produits des services	9 295,20	2 714,42
74 Dotations et participations	3 000,00	3 000,00
77 Produits exceptionnels	300,00	0,00
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	12 595,20	5 901,42

Centre Communal d'Action Sociale de MONTAIGU

Le budget primitif 2011 concernant le CCAS de Montaigu a été voté le 19 avril dernier pour un montant total de 12 595,20 €.

S'agissant des dépenses, le montant des charges à caractère général s'élève à 11 550,00 € (*repas SICOPAL pour 3 000,00 €, téléalarme pour 1 100,00 €, repas des Anciens et colis pour 5 000 €, livraison de repas pour 1 400,00 €, déplacements pour 10,00 €, cotisations pour 40,00 € et achat des cartes avantages jeunes*).

Viennent s'ajouter les Charges de personnel pour 150,00 €, les Autres charges de gestion courante pour 200,00 €, les Charges exceptionnelles (*subventions pour voyages scolaires*) pour 600,00 € et un Déficit antérieur pour 95,20 €.

Les recettes se répartissent en Produits de services pour 9 295,20 € (*remboursements repas et téléalarmes*), Dotations et participations (*subvention de la commune*) pour 3 000,00 € et Produits exceptionnels pour 300,00 €.

DATE A RETENIR :

Le dimanche 11 décembre avec le repas des Anciens. Les invitations vous ont été adressées et demandent, pour des questions de bonne organisation, réponses une semaine avant la manifestation. Nous rappelons que les Colis sont attribués exclusivement aux personnes ne pouvant pas se rendre au repas pour des raisons de santé.

Sylvie BARRAU
Vice-Présidente du CCAS



INFORMATIONS DIVERSES



www.montaigu-jura.fr

Nous vous informons qu'à compter de la mi-décembre, notre belle commune disposera de son site internet. L'occasion pour chaque habitant de trouver là tout un ensemble d'informations pratiques, d'être informé de l'actualité, d'avoir la possibilité de consulter les documents légaux (*comptes-rendus de conseils...*). La possibilité aussi pour chacun (*Montacutain ou autre*) de découvrir un peu de l'histoire de notre commune... **A bientôt à cette adresse!**

Les Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

à l'adresse actuelle de l'ancienne école maternelle (77 rue de Vatagna)
Chaque lundi - mardi - jeudi - vendredi de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures

DEPUIS LE 5 OCTOBRE 2011

LOCAL, ACTUEL, PRATIQUE
Votre journal change, ça va vous changer !



C'EST TOUJOURS VRAI DANS LE NOUVEAU PROGRÈS

LE PROGRÈS



Modification de la collecte des ordures ménagères à Montaigu

Suite à la modification de certaines tournées du SICTOM nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, notre commune sera collectée de la façon suivante :

LES BACS GRIS :

tous les mercredis à partir de 5 h 00
(soit la dernière collecte de 2011 le mardi 27 décembre 2011 et la 1^{re} collecte de 2012 le mercredi 4 janvier 2012),

LES BACS BLEUS :

les vendredis des semaines IMPAIRES à partir de 5 h 00
(soit la dernière collecte de 2011 le mardi 20 décembre 2011 et la 1^{re} collecte de 2012 le vendredi 6 janvier 2012).